

Délibération n° 2020-02

**Point de l'ordre du jour : IV 4.1**

**Objet : Compte financier 2019**

**Vu** le code des juridictions financières ;

**Vu** le code de l'éducation et notamment l'article L. 841-5 ;

**Vu** le décret n°2011-21 du 5 janvier 2011, modifié, relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay.

**Vu** le décret n°2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus ;

**Vu** la Circulaire n°2019-029 relative à la Contribution à la vie étudiante et de campus ;

**Vu** le décret n°2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;

**Vote n°1 :**

Le conseil d'administration approuve le **tableau n°1 des emplois 2019** tel qu'indiqué dans la note de présentation du compte financier jointe à la présente délibération :

Emplois agrégés des ETPT 1408 dont

- ETPT sous plafond État : 1313
- ETPT hors SCSP : 95

**Nombres de votants : 23**

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

**Vote n°2 :**

Le conseil d'administration approuve le compte financier 2018 détaillé dans les tableaux ci-dessous :

- **Tableau n°2 relatif au solde budgétaire agrégé** tel qu'indiqué dans la note de présentation du compte financier jointe à la présente délibération :

- Recettes encaissées : 151 849 668,99 € dont
- recettes globalisées : 90 409 668,99 €
- recettes fléchées : 61 440 000,00 €

- Autorisations d'engagement : 119 770 111,38 € dont
  - personnel : 69 183 024,75 €
  - fonctionnement : 28 562 865,62 €
  - investissement : 22 024 221,01 €
- Crédits de paiement : 152 927 334,63 € dont
  - personnel : 69 183 024,75 €
  - fonctionnement : 14 744 158,90 €
  - investissement : 69 000 150,98 €

Ce qui conduit à dégager :

- Solde budgétaire : – 1 077 665,64 €

Le budget principal :

- Autorisations d'engagement : 100 453 873,34 € dont :
  - Personnel : 69 183 024,75 €
  - Fonctionnement : 28 356 915,54 €
  - Investissement : 2 913 933,05 €
- Crédits de paiement : 85 704 610,58 € dont :
  - Personnel : 69 183 024,75 €
  - Fonctionnement : 14 559 318,58 €
  - Investissement : 1 962 267,25 €

Le budget Saclay :

- Autorisations d'engagement : 19 316 238,04 € dont :
  - Personnel : 0 €
  - Fonctionnement : 205 950,08 €
  - Investissement : 19 110 287 ,96 €
- Crédits de paiement : 67 222 724,05 € dont :
  - Personnel : 0 €
  - Fonctionnement : 184 840,32 €
  - Investissement : 67 037 883 ,73 €

- **Tableau n°4 relatif à l'équilibre financier budgétaire agrégé** tel qu'indiqué dans la note de présentation du compte financier jointe à la présente délibération :

- Variation de trésorerie agrégé : – 32 576 303,48 € dont
  - abondement de la trésorerie établissement : – 26 793 579,43 €
  - abondement de la trésorerie Saclay : – 5 782 724,05 €

- **Tableau n°6 relatif à la situation patrimoniale agrégée** tel qu'indiqué dans la note de présentation du compte financier jointe à la présente délibération :

- Excédent du compte de résultat agrégé : 2 878 785,42 € dont
- Capacité d'autofinancement : 6 321 590,26 €
- Apport au fonds de roulement : 4 290 075,34 €

**Nombres de votants :** 23  
Pour : 23  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Vote n°3 :**

Sachant que, le résultat agrégé de 2 878 785,42 € se compose d'un excédent de 2 694 582,05 € au titre du budget principal de l'ENS Paris Saclay et de 184 203,37 € au titre du budget Saclay, le conseil d'administration décide d'affecter le résultat excédentaire de 2 694 582,05 € en réserves facultatives et la somme de 184 203,37 € en report à nouveau positif sur le budget Saclay.

De plus, le conseil d'administration décide d'affecter le solde du compte de report à nouveau positif de 391 983 € (suite aux corrections réalisées en 2019 par le haut du bilan) en réserves facultatives au compte 10682.

**Nombres de votants :** 23  
Pour : 23  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Vote n°4 :**

Le Conseil d'administration approuve le bilan 2019 de l'utilisation de la CVEC de l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay, tel que présenté dans le document annexé à la présente délibération.

**Nombres de votants :** 23  
Pour : 23  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Fait à Cachan, le 13 mars 2020.

Pour extrait conforme,  
Le Président de l'École normale supérieure Paris-Saclay



Pierre-Paul ZALIO

**Pièce jointe :** Note de présentation du compte financier 2019

<p><b><u>Classée au registre des délibérations sous la référence :</u></b> CA – 13.03.2020 - D.2019-02</p> <p><b><u>Publiée sur le site intranet de l'ENS Paris-Saclay le :</u></b></p> <p><b><u>Rendue exécutoire compte tenu de la réception au Rectorat le :</u></b></p>	<p><b><u>Modalités de recours contre la présente délibération :</u></b> En application de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS Cachan, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun.</p>
---	--